

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Jeudi 10 décembre 2020

COMPTE-RENDU

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 04/12/2020, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, 12, rue de la Mare à Jouy - 27120 Douains, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 10 décembre 2020 à 17h00.

<u>Délégués</u> :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Bureau communautaire du 10 décembre 2020

DECISION N° 1

**3. Ressources humaines & organisations de travail
Règlement intérieur général des services - Mise à jour**

DECIDE

Article 1 : D'adopter le règlement intérieur général des services tel qu'annexé à la présente.

<u>Délégués</u> :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Bureau communautaire du 10 décembre 2020

DECISION N° 2

**3. Ressources humaines & organisations de travail
Prolongation d'emplois pour la continuité des services**

DECIDE

Article 1 : De prolonger les contrats, en l'absence de candidature de fonctionnaires disposant du profil, de la formation et de l'expérience exigés pour occuper les emplois listés ci-après, à la date du 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans avec la possibilité d'un renouvellement sur une durée identique ou donnant lieu à un contrat à durée indéterminée selon l'ancienneté et de déterminer une rémunération en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, à laquelle se rajoutera le régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité.

Intitulé du poste	Catégorie	Cadre d'emplois	Nombre de poste
Chargé de mission Développement économique	A	Attachés territoriaux	1
Manager de centre-ville	A	Attachés territoriaux	1
Chargé d'animation agricole	A	Ingénieurs territoriaux	1

Technicien SIG	B	Techniciens territoriaux	1
Technicien informatique	B	Techniciens territoriaux	1
Chargé de maintenance et de projets	B	Techniciens territoriaux	2
Technicien assainissement	B	Techniciens territoriaux	1
Professeur de danse	B	AEA territoriaux	1
Professeur de chant	B	AEA territoriaux	1
Instructeur des autorisations d'urbanisme	B	Rédacteurs territoriaux	1
Chargé du numérique et de la communication	B	Assistants de conservation territoriaux	1
Agent de médiathèque	B	Assistants de conservation territoriaux	1

<u>Délégués</u> :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Bureau communautaire du 10 décembre 2020

DECISION N° 3

**3. Ressources humaines & organisations de travail
Subvention exceptionnelle à l'Amicale du personnel**

DECIDE

Article 1 : D'approuver le versement d'une subvention complémentaire à l'association Amicale du personnel de Seine Normandie Agglomération de 11 500 €, pour l'achat des jouets de Noël 2020.

<u>Délégués</u> :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Bureau communautaire du 10 décembre 2020

DECISION N° 4

**7. Développement économique
FISAC - Attribution d'aides directes**

DECIDE

Article 1 : D'accorder, dans le cadre de l'Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services de Seine Normandie Agglomération, la subvention prévisionnelle suivante :

- **6 000€ à la boutique de produits du terroir « SAVEURS DE NORMANDIE – SAVEURS DE CAMPAGNE » à Ménilles** représentée par Monsieur Michel MARCHAND pour la réalisation de travaux de modernisation extérieure de son commerce, représentant une dépense subventionnable de 22 797,53 € HT.

Le montant de cette subvention est réparti de la façon suivante entre les différents financeurs :

Total subvention de modernisation : 6 000 € HT		
QUI	TAUX	MONTANT ACCORDE
Etat	20%	3 000€
SNA	20 %	3 000€

Article 2 : D'accorder, dans le cadre de l'Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services de Seine Normandie Agglomération, la subvention prévisionnelle suivante :

- **4 500 € à la supérette « COCCIMARKET » à Bueil**, représentée par Madame Karine THOMAS, pour la réalisation de travaux de modernisation intérieure de son commerce, représentant une dépense subventionnable de 17 767,69 € HT.

Le montant de cette subvention est réparti de la façon suivante entre les différents financeurs :

Total subvention de modernisation : 4 500€ HT		
QUI	TAUX	MONTANT ACCORDE
Etat	15%	2 250 €
SNA	15 %	2 250 €

Article 3 : D'accorder, dans le cadre de l'Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services de Seine Normandie Agglomération, la subvention prévisionnelle suivante :

- **6 000 € à la boutique de services à domicile « CENTRE SERVICES » de Vernon** représentée par Madame Nadia BALEJ, pour la réalisation de travaux de modernisation intérieure et extérieure représentant une dépense subventionnable de 16 992,92 € HT.

Le montant de cette subvention est réparti de la façon suivante entre les différents financeurs :

Total subvention de modernisation : 6 000 € HT		
QUI	TAUX	MONTANT ACCORDE
Etat	20 %	3 000€
SNA	20%	3 000 €

Article 4 : D'accorder, dans le cadre de l'Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services de Seine Normandie Agglomération, la subvention prévisionnelle suivante :

- **1 244 € à la « CORDONNERIE DE PACY-SUR-EURE »**, représentée par Monsieur Morgan PARTIOT-MAURIN, pour la réalisation de travaux de modernisation intérieure de son commerce, représentant une dépense subventionnable de 4 149,62 € HT.

Le montant de cette subvention est réparti de la façon suivante entre les différents financeurs :

Total subvention de modernisation : 1 244 € HT		
QUI	TAUX	MONTANT ACCORDE
Etat	15 %	622 €
SNA	15%	622 €

Article 5 : D'accorder, dans le cadre de l'Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services de Seine Normandie Agglomération, la subvention prévisionnelle suivante :

- **6 000 € à la « BOULANGERIE ROSE » de Vernon**, représentée par Monsieur Benjamin ROSE, pour la réalisation de travaux de modernisation intérieure et extérieure de son commerce, représentant une dépense subventionnable de 99 798,40€ HT.

Le montant de cette subvention est réparti de la façon suivante entre les différents financeurs :

Total subvention de modernisation : 6 000 € HT		
QUI	TAUX	MONTANT ACCORDE
Etat	20 %	3 000 €
SNA	20 %	3 000 €

Article 6 : D'accorder, dans le cadre de l'Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services de Seine Normandie Agglomération, la subvention prévisionnelle suivante :

- **6 000€ à la future boutique de fruits et légumes et traiteur végétarien « AU SAINT-ANTOINE » de VERNON**, représentée par Monsieur Jacques PORTE, pour la réalisation de travaux de modernisation intérieure et extérieure de son commerce, représentant une dépense subventionnable de 76 191,76 € HT.

Le montant de cette subvention est réparti de la façon suivante entre les différents financeurs :

Total subvention de modernisation : 6 000 € HT		
QUI	TAUX	MONTANT ACCORDE
Etat	20 %	3 000€
SNA	20 %	3 000 €

Article 7 : D'accorder, dans le cadre de l'Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services de Seine Normandie Agglomération, la subvention prévisionnelle suivante :

- **2 084 € à la boutique « ENTRE COPINES » de Pacy-sur-Eure**, représentée par Madame Nathalie TULPIN, pour la réalisation de travaux de modernisation intérieure et extérieure de son commerce, représentant une dépense subventionnable de 5 210 € HT.

Le montant de cette subvention est réparti de la façon suivante entre les différents financeurs :

Total subvention de modernisation : 2 084 € HT		
QUI	TAUX	MONTANT ACCORDE
Etat	20 %	1 042 €
SNA	20 %	1 042 €

Article 8 : D'accorder, dans le cadre de l'Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services de Seine Normandie Agglomération, la subvention prévisionnelle suivante :

- **6 000 € à la boutique « MARJOLY » des ANDELYS**, représentée par Madame Sylvie LECAT, pour la réalisation de travaux de modernisation intérieure et extérieure de son commerce, représentant une dépense subventionnable de 19 800 € HT.

Le montant de cette subvention est réparti de la façon suivante entre les différents financeurs :

Total subvention de modernisation : 6 000 € HT		
QUI	TAUX	MONTANT ACCORDE
Etat	20 %	3 000 €
SNA	20 %	3 000 €

Article 9 : D'accorder, dans le cadre de l'Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services de Seine Normandie Agglomération, la subvention prévisionnelle suivante :

- **2 347,50 € à la « BOULANGERIE PATISSERIE BOBEE » d'Hennezis**, représentée par Monsieur Jean-Baptiste BOBEE, pour la réalisation du développement de son outil de production, représentant une dépense subventionnable de 7 825 € HT.

Le montant de cette subvention est réparti de la façon suivante entre les différents financeurs :

Total subvention de modernisation : 2 347,50 € HT		
QUI	TAUX	MONTANT ACCORDE
Etat	15 %	1 173,75 €
SNA	15 %	1 173,75 €

Article 10 : Ces subventions seront versées dans leur intégralité aux professionnels par Seine Normandie Agglomération en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération FISAC. Elles donneront lieu à un remboursement par l'État à hauteur de 50 % des montants versés.

Article 11 : Le versement de la subvention au professionnel reste conditionné à la présentation des pièces justifiant la réalisation des travaux prévus dans le dossier de demande de subvention, et est régi par le règlement intérieur des aides directes.

<u>Délégués</u> :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Bureau communautaire du 10 décembre 2020

DECISION N° 5

9. Mobilités

**Marché 2016-002 - Lot 4 - Service de transports scolaires
Vallée de Seine rive droite - Avenant 7**

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°7 au marché 2016/002 : " Exploitation de services de transports scolaires sur le territoire de l'ex Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure – Lot n°4 : Transports scolaires Vallée de Seine rive droite" ayant pour objet de faire face aux surcoûts liés à la crise sanitaire.

Le montant total de l'avenant n°7 est de 1 831,94 € HT.

Le montant total du marché après passation de l'avenant n° 7 pour la durée totale du marché, soit 6 ans, est de 1 694 677,79 € HT soit 1 864 145,57 € TTC.

Le montant total des avenants après avenant n°7, représente une plus-value totale de + 18,61 % sur le montant du marché.

<u>Délégués</u> :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Bureau communautaire du 10 décembre 2020

DECISION N° 6 10. Urbanisme

**Avis sur la modification du Plan de Prévention des Risques
Inondation de l'Eure Moyenne - Commune de Croisy sur
Eure**

DECIDE

Article 1 : D'émettre un avis favorable au projet de modification du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Eure Moyenne telle que présentée par la préfecture de l'Eure.

<u>Délégués</u> :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Bureau communautaire du 10 décembre 2020

DECISION N° 7 13. Jeunesse

**Avance de subvention pour l'Espace Laïque Vernonnais
(ELV)**

DECIDE

Article 1 : D'attribuer une avance de subvention au titre de l'année 2021 à l'association Espace Laïque Vernonnais à hauteur de 70% de la subvention attribuée au titre de l'année 2020, après déduction du bonus territoire que l'association percevra de la Caisse d'Allocations Familiales en 2021.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à verser en conséquence une avance de subvention 2021 à l'association Espace Laïque Vernonnais de 32 075 €.

Article 3 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de financement de l'association Espace Laïque Vernonnais.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Bureau communautaire du 10 décembre 2020

DECISION N° 8

20. Eau Potable

Marché 2020-043 Fourniture de pièces pour l'entretien des ouvrages de distribution d'eau potable

DECIDE

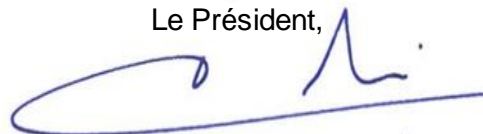
Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer les accords-cadres n°2020-043 Fourniture de pièces pour l'entretien des ouvrages de distribution d'eau potable avec les entreprises retenues, suite à l'analyse des offres qui sera réalisée pour les lots suivants :

Lot(s)	Désignation
01	Tuyaux et raccords polyéthylène
02	Accessoires de branchement
03	Robinetterie, fontainerie et pièces de raccords
04	Regards
05	Outillage

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans les bordereaux des prix.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Frédéric DUCHÉ

Je soussigné, Monsieur Frédéric DUCHÉ, Président de Seine Normandie Agglomération,
certifie l'affichage du présent document

du

au

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Frédéric DUCHÉ